

Proposition de décret

Le harcèlement et le cyber-harcèlement à l'école.

Développements

D'après le dictionnaire Larousse, harceler c'est soumettre des attaques incessantes, c'est tourmenter une personne avec obstination, le soumettre à des critiques, des moqueries répétées. Le cyber-harcèlement est le harcèlement via les réseaux sociaux.

Le harcèlement est une chose connue mais que l'on remarque souvent trop tard et de plus en plus de personnes sont touchées. Les personnes qui sont victimes du harcèlement sont maltraitées au sein de leurs écoles.

Généralement, c'est une personne ou plusieurs qui se réunissent contre un plus faible, plus petit ou contre une personne seule. Il y a trois acteurs :

- L'harceleur
- Les témoins
- La victime

L'harceleur est celui qui harcèle, c'est celui qui est le responsable. Il s'arrange pour ne pas qu'on le remarque et continue de plus en plus fort pour faire du mal à la victime.

Les témoins sont ceux qui assistent, qui regardent le harcèlement. Il y a trois types de témoins. Ceux qui sont supporters, cela veut dire qu'ils rient, se moquent et participent donc aussi au harcèlement. Ils deviennent alors complices. Il y a ceux qui sont neutres, cela veut dire qu'ils sont au courant de ce qu'il se passe mais ils ne disent rien. Enfin, il y a ceux qui défendent la victime. Mais cela est plus rare car ils ont peur qu'on s'en prenne à eux après.

Il y a aussi la victime, qui est la personne qui est harcelée par l'harceleur. Elle n'ose pas se défendre et n'ose en parler à personne.

Il y a beaucoup de mauvaises conséquences du harcèlement, surtout pour la victime. On sait que beaucoup de jeunes sont en dépression à cause de ça ou qu'il y en a même qui se suicident.

Chapitre 1^{er} - Public et lieu

Article 1^{er}

Au sein des écoles, les enfants âgés de 2,5 ans à 18 ans.

Article 2

D'après les droits des enfants :

- Aucun enfant ne peut être maltraité

- Aucun enfant ne peut être victime d'abus sexuels
- Chaque enfant a le droit aux loisirs
- Chaque enfant a le droit au soins nécessaires à leur bien-être
- Chaque enfant doit être traité de la même manière

Le harcèlement ne respecte pas ces droits des enfants.

Chapitre 2 - Sanctions à prévoir

Article 3

- Demander au centre PMS de l'école de venir parler à l'harceteur
- Suivant la gravité du harcèlement, l'exclure quelques jours ou le renvoyer de l'école
- Lui montrer des vidéos de harcèlement et lui demander de réfléchir à ce qu'il a fait
- Lui faire écrire pourquoi il fait ça.

Chapitre 3 - Comment aider la victime

Article 4

Avec une des classes de l'école créer un site qui parle du harcèlement et qui permet aux victimes de pouvoir s'y confier anonymement ou non.

Article 5

Sensibiliser les élèves avec une animation sur le thème pour bien montrer qu'il faut obligatoirement en parler pour que cela s'arrête.

Chapitre 4 - Responsabiliser l'harceteur

Article 6

Avec des vidéos, des témoignages, des articles de journaux le sensibiliser aux conséquences graves du harcèlement comme le suicide afin qu'il se sente coupable et comprenne ce qu'il a fait.

Chapitre 5 - La prévention

Article 7

Mettre des affiches au sein des écoles.

Article 8

Au moins une fois à l'école primaire et une fois à l'école secondaire, participer à une conférence sur le harcèlement et ses conséquences.

Articles 9

Les instituteurs et directeurs doivent être informés sur comment détecter le harcèlement.

Réalisé par Axel, Ethan, Laure et Yaël.